



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 MAI 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Nathalie PANSIOT

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Evelyne GAUTHIER (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marenes), Arnaud DELEU, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay)
M. Pascal CREPIEUX (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Alexandre DESCOLLONGES (Marenes)
Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé : M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-81-5.3.6 11/05/2026	Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
-------------------------------	---

Arnaud DELEU, Vice-président délégué à l'accessibilité, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération N° 45.08 du 28 avril 2008 instituant la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH) ;
- Vu** le bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

Considérant que cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

Considérant qu'elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;

Considérant qu'elle est présidée par la Présidente de l'EPCI ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme suit la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité :

- Pour le collège des élus :

Madame	Laurédana	JACQUET	CHAPONNAY
Madame	Sophie	BIBOLLET-JUSTE	COMMUNAY
Madame	Sylvie	GABRIEL	MARENNES
Madame	Nathalie	CEDDIA	SAINT SYMPHORIEN D'OZON
Madame	Monique	TOURNEBIZE	SEREZIN DU RHONE
Monsieur	Patrice	CONSTANTIN	SIMANDRES
Madame	May	RENAUDIN	TERNAY

- Pour le collège des associations et représentants d'usagers :

Monsieur	Jacky	JOURDAN	SIMANDRES
Madame	Alexia	TENET	COMMUNAY

Télétransmise en Préfecture le **18 MAI 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **18 MAI 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

